

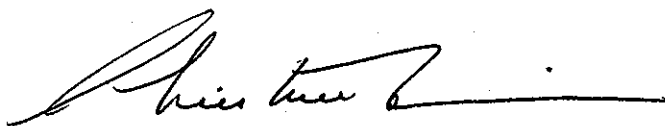
Québec, le 20 avril 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaire, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Je vous fais parvenir les commentaires émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la suite du dépôt d'une pétition par le député de Mercier, monsieur Amir Khadir, le 24 mars dernier. Cette pétition portait sur le financement de la « Petite Marmite » par le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christine Marion
Directrice du cabinet

p. j.

Québec, le 20 avril 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

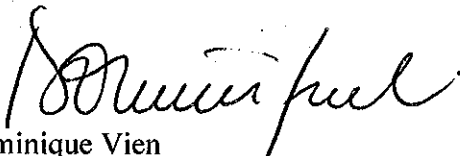
Le 24 mars dernier, le député de Mercier déposait une pétition de signatures adressée à l'Assemblée nationale, dans laquelle il demandait de rétablir dès maintenant, dans une enveloppe protégée au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance, le financement nécessaire à la survie et au développement de la « Petite Marmite ».

Je tiens d'abord à vous affirmer que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît le rôle essentiel des popotes roulantes dans le soutien des personnes âgées en perte d'autonomie. De plus, il est important de signaler que la pertinence et la qualité des services de la « Petite Marmite » ne sont aucunement mises en cause.

Par ailleurs, les agences de la santé et des services sociaux de chacune des régions du Québec sont responsables de la coordination et de la mise en place des services requis dans leur région. À cet égard, une démarche a été réalisée auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal afin de s'assurer que le CSSS Jeanne-Mance maintienne les services de popotes roulantes sur le territoire pour les personnes desservies actuellement par la « Petite Marmite ». Toutes les personnes continueront de bénéficier de services de livraison de repas et il n'y aura aucune interruption de services.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Dominique Vien